



BRANCHE	SECTION(S)	ÉPREUVE ÉCRITE
Législation et déontologie	Section de la formation de l'éducateur	<i>Durée de l'épreuve</i> 2 heures
		<i>Date de l'épreuve</i> 26 mai 2017
		<i>Numéro du candidat</i>

- Indiquez ce qui a été modifié en 1975 sur le plan de la législation familiale. 3p
- Cela fait plusieurs semaines que Tim (14 ans) a des douleurs au bas-ventre. Ses parents refusant tout contact avec la médecine moderne, lui refusent de consulter un médecin. Un jour, ils reçoivent une facture d'un médecin que Tim aurait consulté. Les parents contactent et menacent le médecin de ne pas payer la facture si ce dernier ne révèle pas la nature de la consultation.

Est-ce que les parents de Tim sont dans leur droit ? Argumentez. 3p
- Citez les effets du divorce entre parents divorcés et leurs enfants mineurs. 4p
- Un couple non-marié avec un enfant, enfant reconnu par les deux parents, se sépare après 3 ans. Dans ce cas, le père est désavantagé par rapport à la mère. Expliquez en quoi il est concrètement désavantagé et comment remédier à ce désavantage. 4p
- Trouvez 4 éléments à comparer entre le mariage et le PACS et expliquez les similitudes et/ou différences. 8p
- Vous travaillez comme éducateur/trice dans un foyer maternel. Une jeune fille de 16 ans est enceinte et vous interroge sur la procédure de déclaration de son enfant. Dans ce contexte :
 - Quel est le délai pour la déclaration de naissance ? 2p
 - Citez l'endroit et la personne à contacter pour faire la déclaration de naissance. 2p
 - Expliquez qui va avoir l'autorité parentale dans cette situation précise. 2p
- Citez les conditions qui, selon le Code du Travail, doivent être remplies pour pouvoir occuper un poste en tant qu'étudiant. 6p

8. Dans le cadre de l'audition de l'enfant, deux systèmes sont possibles pour déterminer quand un enfant a « l'âge de discernement ».

a. Expliquez les deux systèmes et précisez ce que le législateur luxembourgeois a choisi. 6p

b. Expliquez ce que signifie la notion « âge de discernement » 2p

9. Texte de Gilbert Pregno sur les abus sexuels.

a. Indiquez et expliquez brièvement 4 facteurs qui doivent être considérés lors de la prise en charge thérapeutique de l'enfant en cas de mauvais traitement. 12p

b. Citez la règle d'or dans la prise en charge des enfants abusés. 2p

10. Vous travaillez comme éducateur/trice dans un foyer de jour et vous avez l'intention de faire avec les enfants de 4-5 ans une prévention de la maltraitance.

Dans ce cadre, expliquez pourquoi il ne faut pas utiliser les déclarations traditionnelles de mise en garde telles que "ne suis pas un étranger" ou "ne prends pas de bonbon d'une personne étrangère" vis-à-vis d'un enfant.

4p